

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP26-2025 adopté le 17 novembre 2025

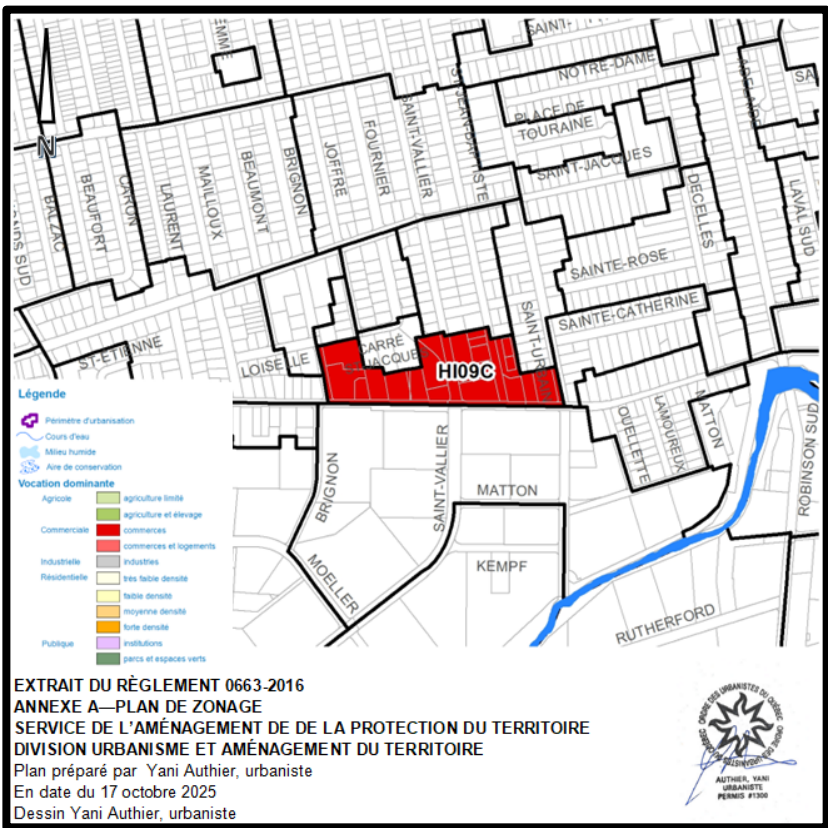
Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de permettre la classe d'usages comprenant les établissements d'enseignement et les établissements offrant des services gouvernementaux (fédéraux, provinciaux et municipaux) « Pcem » dans la zone commerciale HI09C

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 17 novembre 2025;

Le **< 2025**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage est modifié afin d'autoriser les établissements reliés à l'enseignement et les établissements offrant des services gouvernementaux (fédéraux, provinciaux et municipaux) dans la zone commerciale HI09C de la façon suivante :
 - 2.1 Modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » en ajoutant à la grille portant le numéro de référence HI09C, la classe d'usages établissements d'enseignement et établissements offrant des services gouvernementaux (fédéraux, provinciaux et municipaux) « Pcem »,
 - 2.2 La délimitation de la zone commerciale HI09C, identifiée à l'annexe A intitulée « Plan de zonage », est connue comme étant une partie de territoire située au nord de la rue Cowie entre les rues Saint-Urbain et Brignon,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 17 octobre 2025.



3. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage n'est pas autrement modifié.

4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Sabrina Béland, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Sabrina Béland, greffière adjointe